
Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général relatif aux crédits-cadres favorisant la mise en œuvre de projets relevant de la loi sur la politique régionale

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux,

1. Introduction

Portée par le dynamisme de la fusion, notre commune se dotait, dès 2009, d'un crédit-cadre de 1,5 million de francs pour la mise en œuvre de projets répondant à la Nouvelle politique régionale (NPR). En 2012, un second crédit était voté, d'un même montant et poursuivant un même but. Alors que ces crédits sont désormais presque tous deux épuisés et qu'une nouvelle législature approche, il apparaît important au Conseil communal de tirer un bilan de ces expériences novatrices, en espérant que celles-ci pourront être renouvelées.

2. Généralités et historique des crédits-cadre

2.1 Généralités

Rappelons au préalable que la NPR relève de la Confédération, avec l'appui des cantons. Elle a succédé en 2008 à la LIM (loi sur l'aide en matière d'investissements dans les régions de montagne). Elle a pour but d'aider les régions de montagne, les autres régions rurales et les régions frontalières de la Suisse à maîtriser leurs changements structurels, en permettant d'améliorer les conditions-cadres économiques pour les activités entrepreneuriales, de promouvoir les innovations, de générer de la valeur ajoutée et d'encourager la compétitivité dans les régions concernées. Elle fournit ainsi une contribution à la création et à la sauvegarde d'emplois dans ces régions, en privilégiant des approches collaboratives entre celles-ci et les cantons, entre les institutions publiques et privées, mais aussi entre les différents secteurs et branches de l'économie.

La NPR s'inscrit dans le cadre d'un programme quadriennal, couvrant des domaines d'action spécifiques ; au nombre de cinq au départ (réforme institutionnelle, valorisation des potentiels énergétiques, consolidation du pôle microtechnique, rayonnement touristique, diversification agricole), ceux-ci concernent aujourd'hui uniquement la consolidation des filières industrielles et le développement touristique. La NPR cumule à parts égales des fonds fédéraux et cantonaux. La période en cours couvre les années 2020 à 2023 ; l'enveloppe totale pour le canton de Neuchâtel est de 34,8 millions de francs. Sur celle-ci, 28 millions sont destinés à être octroyés sous forme de prêts sans intérêts, le solde relevant d'aides à fonds perdus¹.

2.2 Premier crédit-cadre (2009)

Dans le prolongement de la fusion des communes, votre autorité acceptait en juin 2009 un premier crédit-cadre de 1,5 million de francs. Celui-ci entendait faciliter la concrétisation de mesures figurant

¹ Pour une vision plus large du programme cantonal relevant de la NPR, nous vous renvoyons au rapport 20.022 du Conseil d'Etat neuchâtelois, dont la section 2.1 du présent rapport s'inspire largement.

dans le contrat-région conclu entre les communes et l'Etat, en particulier celles susceptibles de bénéficier d'un subventionnement de la NPR. Les intérêts étaient ainsi multiples. Il s'agissait à la fois de concrétiser des projets utiles au développement de la région, tout en captant des fonds cantonaux et fédéraux, l'outil du crédit-cadre permettant au Conseil communal d'agir rapidement, sans devoir solliciter du Conseil général un crédit pour chaque objet soutenu, dans la mesure où l'obtention d'une aide NPR faisait figure de caution. Le crédit avait été financé par un prélèvement à la réserve *Processus de fusion*, laquelle avait été créée la même année pour recevoir l'aide cantonale à la fusion, de 10,4 millions de francs.

Le rapport du Conseil communal listait plusieurs projets, sur lesquels il est intéressant de revenir brièvement. Etaient cités : le développement du concept de « région apprenante », la construction d'un village de vacances, la création d'un réseau de « bed and breakfast », l'élaboration de projets régionaux, l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet de promotion de la région, le co-financement de postes de jeunes ingénieurs et doctorants au sein des fleurons, la mise en réseau des billetteries des principaux sites touristiques, enfin le soutien aux projets privés NPR-compatibles susceptibles de participer au succès du contrat-région. Si plusieurs de ces projets ont été concrétisés (nous y reviendrons plus loin), d'autres en revanche ne l'ont pas été, ce qui souligne la pertinence de l'outil du crédit-cadre, lequel offre la souplesse nécessaire pour s'adapter à l'évolution des enjeux ou pour saisir les opportunités lorsqu'elles se présentent.

2.3 Deuxième crédit-cadre (2012)

Quand bien même le crédit-cadre n'avait pas encore été complètement affecté, le Conseil communal sollicitait en 2012 un deuxième crédit du même ordre, pour 1,5 million de francs à nouveau. Fort des premières expériences en la matière, l'Exécutif relevait l'utilité de cette démarche : « Pour pouvoir obtenir des aides pour ses propres projets, mais également pour permettre aux acteurs privés de la région d'en bénéficier, la commune doit être en mesure de confirmer son engagement avant que l'Etat ne prenne sa décision. Dans la pratique, les projets font de nombreux allers-retours entre le porteur, le Canton et le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) et ils sont souvent adaptés à plusieurs reprises pour s'inscrire dans le cadre fixé par le Canton et la Confédération. »

Financé lui aussi par la réserve *Processus de fusion*, ce deuxième crédit-cadre visait ainsi les mêmes objectifs que son « grand frère », dont le Conseil communal tirait alors un bilan plus que positif, soulignant au passage le caractère novateur de cette démarche à l'échelle des communes neuchâteloises. Le rapport ne recensait pas de projet spécifique, mais soulignait le fait que les domaines désormais concernés par la NPR (consolidation des filières industrielles et développement de l'attractivité touristique) étaient ceux dans lesquels la commune et les acteurs privés de la région allaient s'investir prioritairement. Ces domaines restent ceux du programme en cours.

3. Bilan des crédits-cadres

3.1 Généralités

Les comptes annuels de la commune ont permis, au fil des ans, de suivre l'évolution de chacun de ces crédits. Tous les projets soutenus y figurent, avec, à chaque fois, des précisions quant à leur coût, ainsi qu'au montant des soutiens de la NPR et de la commune. Pour décider des soutiens, au-delà du critère déterminant de l'éligibilité au titre de la NPR, le Conseil communal a tenté de veiller à une certaine cohérence, en appliquant des principes de proportionnalité et d'égalité de traitement, quand bien même les projets ont été très différents. Au-delà de l'aspect chiffré, il s'agit ici aussi de tirer un bilan plus qualitatif de ces crédits, en résumant chaque projet et en en présentant l'impact.

3.2 Premier crédit-cadre

3.2.1 Tableau synthétique

Les montants figurant ci-dessous sont de deux ordres : le coût total est celui reconnu par la NPR lors du lancement du projet, et il doit dès lors être considéré comme un plafond ; la logique est la même pour les soutiens de la NPR comptabilisés ici. En revanche, les montants concernant la commune représentent les dépenses effectives. L'année indiquée est celle de la décision de l'aide communale. L'absence dans ce tableau de soutien NPR à certains projets s'explique par des soutiens antérieurs, ayant justifié le recours au crédit-cadre. Le fait que le total des trois dernières colonnes soit souvent inférieur au coût total devisé traduit la contribution d'autres entités (fondations notamment) ou la valorisation du travail effectué par le porteur de projet.

Intitulé	Porteur	Année	Coût total devisé	Aide NPR	Prêt NPR	Aide VDT
Pass'Temps	Destination Val-de-Travers	2010	406'000	180'000	0	220'812
IGP Absinthe	Association interprofessionnelle de l'absinthe	2011	41'000	20'500	0	20'500
Rénovation de l'hôtel de Champ-du-Moulin	Fondation de Champ-du-Moulin	2011	765'000	120'000	600'000	45'000
Maison de l'absinthe (étude)	Commune de Val-de-Travers	2011	659'000	272'000	0	367'675
Noiraigue – Carrefour chocolat (étude)	Goût & Région	2011	108'000	0	50'000	35'000
Europen – Site Dubied (concours)	Commune de Val-de-Travers	2012	175'000	50'000	0	126'688
Je me forme au Val-de-Travers	Association Réseau des Fleurons	2012	90'000	60'000	0	30'000
Route de l'absinthe (finalisation)	Association Région Val-de-Travers	2013	25'000	0	0	25'000
Avenir Robella (étude)	TBRC	2014	67'500	25'515	0	41'482
Soutien à TBRC	Commune de Val-de-Travers	2015	520'000	0	0	505'500
Dub'Impulse (poursuite étude site Dubied)	Commune de Val-de-Travers	2016	65'000	0	0	82'230
Total			2'912'500	728'015	650'000	1'499'887

Ce crédit sera clôturé lors du bouclage de l'exercice 2020 ; son solde sera affecté au deuxième crédit-cadre.

3.2.2 Bilan des projets

Pass'Temps (Destination Val-de-Travers) Créée en 2008, l'association Destination Val-de-Travers fédère une grande majorité des acteurs touristiques du Val-de-Travers. Le lancement du *Pass'Temps*, qui permet d'accéder à l'ensemble de leurs activités pour un prix forfaitaire journalier, a également consolidé la structure et favorisé des actions de marketing en commun. Prisé pour les courses d'école, le *Pass'Temps* l'est relativement peu par les touristes individuels. Il n'en demeure pas moins que cette association reste une force pour le développement touristique au Val-de-Travers, dont l'importance ira croissante : elle vient de se voir reconnaître par la Confédération, dans le cadre du programme Innotour cette fois, un projet de grande ampleur, qui vise à accentuer la mise en réseau des prestataires et leur professionnalisme (et que soutient la commune par son crédit de

promotion démographique et économique). Le Conseil communal suit de près les travaux de Destination Val-de-Travers, étant invité aux séances de son comité.

IGP Absinthe (AIA) L'obtention d'une IGP Absinthe du Val-de-Travers n'a pas encore pu aboutir, l'Association interprofessionnelle de l'absinthe ayant dû faire face à l'opposition d'autres distillateurs. Le dossier est aujourd'hui dans les mains du Tribunal fédéral, dont la décision est vivement attendue. Le Conseil communal, tout comme le Canton de Neuchâtel, reste convaincu quant à lui de la nécessité de mieux protéger « notre absinthe », laquelle doit être produite à partir des plantes d'absinthe cultivées au Val-de-Travers. Le Conseil communal maintient des contacts étroits avec l'AIA, étant invité à ses assemblées générales.

Rénovation de l'hôtel de Champ-du-Moulin (Fondation de Champ-du-Moulin) Belle réussite que la remise au goût du jour de La Truite, qui compte un restaurant, une magnifique salle des fêtes et quatre chambres d'hôtel. Le Conseil communal (qui dispose d'un siège au sein du conseil de fondation) avait jugé opportun de soutenir ce projet qui contribue à l'attractivité des gorges de l'Areuse.

Etude pour la Maison de l'Absinthe (Commune de Val-de-Travers) Réalisation majeure sur le plan touristique inaugurée en 2014, la Maison de l'Absinthe repose sur une étude conséquente qui avait permis d'orienter au mieux les décisions à prendre. Celles-ci relèvent du deuxième crédit-cadre et sont dès lors décrites ci-après.

Carrefour chocolat Noiraigue (Goût & Région) Souhaitant valoriser le potentiel « chocolaté » de Noiraigue, l'entreprise Goût & Région avait développé un projet qui ne s'est que partiellement concrétisé, au travers notamment de la présence d'une chocolaterie à la gare de Noiraigue. L'aide communale s'est avérée au final moins élevée que prévu. Les développements attendus de Jacot Chocolatier pourraient remettre au goût du jour une initiative similaire.

Europas – Site Dubied (Commune de Val-de-Travers) Afin de redonner une ampleur plus importante au site Dubied et de valoriser le potentiel des volumes existants, la Commune avait pris part au concours d'architecture Europas, lequel avait distingué le projet Dub'Impulse (cf. ci-dessous).

Je me forme au Val-de-Travers (Association Réseau des Fleurons) Réunissant les principaux acteurs industriels de la région, l'ARF a déployé un vaste programme de promotion de l'apprentissage des métiers techniques (polymécanique et micromécanique). Cela s'est concrétisé par plusieurs mesures, dont un partenariat avec le CNIP permettant ainsi de retrouver un centre d'apprentissage régional ; celui-ci accueillait initialement dix apprentis, puis cinq désormais, compte tenu notamment des difficultés de recrutement dans ces domaines.

Route de l'absinthe (Association Région Val-de-Travers) De dimension franco-suisse, la création de la Route de l'absinthe avait bénéficié d'un soutien du programme Interreg (fonds de la Confédération et de l'Union européenne). Le bouclage du projet avait nécessité un « coup de pouce final », permettant désormais à l'association Pays de l'absinthe, responsable de la Route, de faire vivre celle-ci durablement.

Avenir Robella (TBRC) La nécessité de redonner un nouveau souffle à la station de La Robella avait conduit au lancement d'une étude, ayant notamment débouché sur une diversification des activités, un positionnement en site quatre-saisons et, le temps de deux saisons, une collaboration avec Goût & Région.

Soutien à TBRC (Commune de Val-de-Travers) Découlant de l'étude citée précédemment, le Conseil communal avait sollicité du Conseil général un subventionnement complémentaire à TBRC, prélevé pendant quatre années sur le présent crédit-cadre. Il relève désormais des comptes de fonctionnement, en attendant que l'horizon se dégage quant à l'avenir de la station sur le plan de l'aménagement du territoire. Nous vous renvoyons aux rapports traités par votre autorité en 2015 et en 2019 pour avoir une vision plus large de ce dossier.

Dub'Impulse (Commune de Val-de-Travers) Afin d'approfondir le projet retenu dans le cadre du concours Europas, un mandat a été confié au bureau d'architecture lauréat. Cela permet d'avoir une vision plus précise des aménagements réalistes et réalisables à moyen terme. Intégré à l'Accord de positionnement stratégique conclu entre l'Association Région Val-de-Travers et le Conseil d'Etat, ce projet a été retenu par ce dernier dans le cadre de son programme d'impulsion. De quoi espérer le

faire avancer au cours de la prochaine législature, en commençant par intervenir sur les éléments appartenant à la commune (une partie de la route d'accès au nord, la passerelle sur l'Areuse et les berges).

3.3 Deuxième crédit-cadre

3.3.1 Tableau synthétique

Intitulé	Porteur	Année	Coût total devisé	Aide NPR	Prêt NPR	Aide VDT
Création de la Maison de l'Absinthe	Fondation de la Maison de l'Absinthe	2013	585'000	390'000	0	290'195
Travers-Express (complément d'études)	Association Travers-Express	2013	6'200	0	0	6'200
Rénovation du Musée régional du Val-de-Travers	Fondation du Musée régional du Val-de-Travers	2014	954'000	100'000	140'000	140'000
Rénovation du Musée régional du Val-de-Travers (complément)	Fondation du Musée régional du Val-de-Travers	2015	154'000	110'000	0	44'000
Plan directeur de l'offre touristique	Commune de Val-de-Travers	2016	93'700	47'000	0	46'683
Parcours Totemi Môtiers	Talk to me	2016	440'000	390'000	0	52'961
Plan directeur de la Presta (études)	Navistra	2016	113'000	83'000	0	30'000
Revitalisation des Mines d'asphalte	Navistra	2018	2'459'990	350'000	700'000	262'500 ²
Noiraigue – Organisation des flux touristiques	Commune de Val-de-Travers	2019	23'694	11'847		11'847
TBRC (soutien)	Commune de Val-de-Travers	2019	14'500	0	0	14'500
Maison de l'Absinthe – 2 ^e étape	Fondation de la maison de l'Absinthe	2020	218'500	125'000	0	93'500 ³
Acquisition du bâtiment Tilleuls 6 à Noiraigue	Commune de Val-de-Travers	2020	300'000	0	150'000	303'470
			5'362'584	1'606'847	990'000	1'295'856

La commune s'est par ailleurs engagée à soutenir le projet de développement de l'entreprise Jacot Chocolatier, à Noiraigue, en passe de déposer un projet NPR. Le montant de celui-ci reste à définir ; selon les premiers chiffres communiqués au Service cantonal de l'économie, le soutien communal pourrait atteindre 100'000 francs. Le crédit-cadre présenterait dès lors un solde susceptible de soutenir encore un ou deux projets supplémentaires.

3.3.2 Bilan synthétique des projets

Maison de l'Absinthe (Fondation de la Maison de l'Absinthe) Soutenue par votre autorité, la création de la Maison de l'Absinthe s'est déployée en deux temps en ce qui concerne ce crédit-cadre : les études de faisabilité d'abord, puis la création de la structure elle-même, inaugurée en 2014. Après six années d'activité, sa direction a estimé nécessaire de revoir une partie de sa muséographie et

² Un montant de 220'000 a déjà été versé au porteur de projet ; le solde le sera au bouclage du projet, sous réserve de l'atteinte effective des montants reconnus par la NPR. Le montant indiqué ici est un plafond.

³ Le montant n'a pas encore été versé et doit lui aussi être considéré comme un plafond.

de renforcer son activité de conservation, d'où le dépôt d'un nouveau projet, en cours de déploiement (cf. ci-dessous).

Travers-Express (Association Travers-Express) Le projet de transformation de la gare de Travers en complexe hôtelier a été porté, pendant plusieurs années, par l'association Travers Express (transformée ensuite en fondation). Malgré des voyants « au vert » du côté des CFF, de la Société suisse de crédit hôtelier, du Service cantonal de l'économie et de la Commune de Val-de-Travers, il n'a pas abouti, faute de fonds suffisants pour entrer dans une phase de concrétisation.

Rénovation du Musée régional du Val-de-Travers (Fondation du Musée régional) Le plus ancien musée du Val-de-Travers a opéré une mue importante, tant dans ses murs à la Maison des Mascarons que dans les expositions qui y sont présentées. Ce projet conséquent a fait l'objet d'une aide complémentaire de la NPR et de la Commune, auxquelles se sont ajoutés de nombreux autres soutiens. Relevons que le soutien de la NPR s'est inscrit dans le domaine de la consolidation des filières industrielles, compte tenu du caractère horloger donné à l'exposition permanente qui a été réalisée.

Plan directeur de l'offre touristique du Val-de-Travers (Commune de Val-de-Travers) Présenté à votre autorité en 2016, ce document a pour vocation d'orienter le développement touristique communal et de légitimer les choix présents et futurs dans ce secteur. Il représente aussi une aide à la décision pour les instances supérieures. Nous vous y renvoyons directement pour davantage de précisions. Relevons toutefois ici que c'est sur cette base que ce déploie le projet mené aujourd'hui par Destination Val-de-Travers, soutenu par le programme fédéral Innotour.

Parcours Totemi Môtiers (Talk to me) Permettant de découvrir virtuellement l'histoire du village de Môtiers sur son téléphone portable ou une tablette digitale, le parcours développé par la société Talk to me, basée à Neuchâtel, a représenté un projet-pilote, dupliqué ensuite dans le canton et exporté hors de celui-ci. Malgré ses qualités technologiques et la richesse de son contenu interactif, ce parcours demande encore à être davantage valorisé. A relever que le montant total devisé portait également sur d'autres volets, hors Val-de-Travers.

La Presta – Mines d'asphalte (Navistra) Exploitant les Mines d'asphalte, l'entreprise Navistra s'est trouvée confrontée à une diminution régulière de leur fréquentation. Une étude approfondie a permis de calibrer un projet de redynamisation du site, en cours de déploiement. Celui-ci mêle la valorisation de la richesse patrimoniale des mines et de leur cadre naturel, ainsi qu'une amélioration des conditions d'accueil des visiteurs. La création (réalisée) d'un parcours didactique dans le biotope situé entre les mines et l'Areuse a notamment intégré le recours à la même technologie que celle du parcours *Totemi* de Môtiers.

Noiraigue - Organisation des flux touristiques (Commune de Val-de-Travers) Compte tenu de la forte fréquentation du village de Noiraigue, la commune a mandaté l'entreprise Goût & Région pour mener une étude d'optimisation des flux. Celle-ci a servi de base à la réalisation du parking aux Courtons et à l'acquisition du bâtiment sis rue des Tilleuls 6 (cf. ci-dessous). Elle sera également utile pour travailler encore la signalisation, en lui donnant une plus-value touristique.

TBRC (Commune de Val-de-Travers) Le premier crédit-cadre n'a pas suffi pour couvrir la subvention complémentaire octroyée encore par ce biais en 2019 ; le deuxième crédit-cadre a donc pris le relais.

Tilleuls 6 - Noiraigue (Commune de Val-de-Travers) Idéalement situé, le bâtiment qui abritait précédemment l'épicerie du village a été acquis par la commune afin de renforcer la valorisation des atouts touristiques dans le village de Noiraigue et améliorer les conditions d'accueil des touristes (création de sanitaires publics). L'association de la Maison de l'industrie du Val-de-Travers est chargée de sa gestion, en collaboration avec d'autres prestataires touristiques ; elle est sur le point de déposer une demande de soutien à la NPR afin d'étendre son offre. L'appui de la commune se fera par la mise à disposition des lieux et non pas sous forme financière.

3.4 Appréciation globale du Conseil communal

Le rapide passage en revue des différents projets soutenus par les deux crédits-cadres permet de mesurer l'importance de cet outil. Si l'ampleur et l'impact des réalisations varient, chacune contribue au développement économique non seulement des porteurs de projet, mais aussi et surtout de l'entier de la région. Soulignée par le Conseil communal dans son rapport sollicitant le deuxième

crédit-cadre, la souplesse de celui-ci et les moyens financiers à disposition de l'Exécutif permettent d'interagir directement et efficacement avec le Service cantonal de l'économie, soucieux de voir émerger des projets viables dans l'entier du canton.

A l'exception des projets liés à la promotion de la formation, à la rénovation du Musée régional et à la revitalisation du site Dubied qui relèvent du volet industriel de la NPR, le secteur touristique a été le principal bénéficiaire de ces aides communales, cantonales et fédérales. Il s'agit d'y voir l'importance du développement touristique au Val-de-Travers et l'indispensable appui des collectivités publiques à celui-ci, à tout le moins dans un rôle d'impulsion.

3.5 Bilan financier global des crédits-cadres

Tel que présenté dans le tableau ci-dessus, le premier crédit-cadre a servi à cofinancer des projets atteignant près de 3 millions de francs, soit le double de l'apport communal. Sous cet angle, l'impact du deuxième crédit est plus important encore, puisque les projets devisés atteignent un montant de près de 5,5 millions de francs. Au total, ce sont ainsi près de 9 millions de francs qui auront été investis dans notre commune, du moins dans l'économie régionale en moins d'une dizaine d'années, profitant à des acteurs beaucoup plus vastes que ceux du secteur touristique.

Le bilan financier doit aussi se lire dans la durée, puisque les projets soutenus et réalisés sont sources de revenus, directs ou indirects, fidèles en cela à l'esprit de la NPR. Quand bien même certains projets auraient pu se réaliser sans l'apport financier de la commune (avec sans doute pour conséquence la nécessité d'en redimensionner certains à la baisse), le Conseil communal est convaincu de la pertinence des soutiens octroyés et de l'effet multiplicateur joué par l'aide communale.

4. Conclusions

Le bilan tiré des deux premiers crédits-cadres ne peut qu'inciter le Conseil communal à souhaiter voir cette expérience être renouvelée. Cela d'autant plus qu'au vu de la dynamique en place, les projets touristiques ne manqueront pas à l'avenir. Les incertitudes pesant sur le secteur industriel, en termes d'exportations notamment, pourraient aussi inciter certaines entreprises à diversifier leurs activités et recourir à la NPR.

Toutefois, tenant compte de la prudence à laquelle nous incitent les mécanismes de maîtrise des finances et le contexte actuel, l'Exécutif est d'avis qu'il n'est pas opportun de solliciter aujourd'hui un tel crédit, qui plus est en fin de législature. Il appartiendra aux nouvelles autorités de le décider, sur la base notamment de ce document et des expériences réalisées. Nous ne pouvons qu'encourager nos successeurs à continuer d'avancer dans cette direction, dans un esprit de partenariat réussi entre acteurs publics et privés.

Nous vous prions de croire, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à l'expression de nos sentiments distingués.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

LE PRÉSIDENT :

LE CHANCELIER :

Yves Fatton

Christian Reber